



# Mairie de Montsoul

## Val d'Oise

**ARRETE MUNICIPAL INTERDISANT  
LE STATIONNEMENT ET MODIFIANT LA CIRCULATION  
Pour la Brocante  
Dimanche 21 Mai 2017 de 00h00 à 21h00  
N°29/2017**

**Le Maire de la Commune de Montsoul,**

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** le Code Général des collectivités Territoriales et, notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-2, relatifs aux pouvoirs de la police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions et leurs textes d'application,

**Considérant** que les Sections Basket-ball et Football de l'USMBM organisent une brocante le dimanche 21 mai 2017.

### **ARRÊTE :**

**Art.1<sup>er</sup> :** A compter du dimanche 21 mai 2017 00h00 jusqu'à 21h00, il sera interdit de stationner dans les rues et lieux suivants, ainsi que sur les pelouses et les trottoirs :

- Parking Avenue Fernand Fourcade
- Parking de la Gare
- Rue Emile Combres du N°13 jusqu'au C.O.S.E.C.
- Avenue Fernand Fourcade de la Gare à la Gendarmerie

**Art.2 :** A compter du dimanche 21 mai 2017 00h00 jusqu'à 21h00, il sera interdit de circuler dans les rues suivantes :

- Rue Emile Combres du N°13 jusqu'au C.O.S.E.C.
- Avenue Fernand Fourcade de la Gare à la Gendarmerie

**Art. 3 :** Tout véhicule contrevenant au présent arrêté fera l'objet d'une demande d'enlèvement par la Gendarmerie.

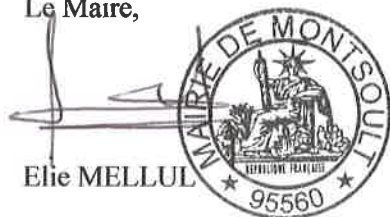
**Art. 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Monsieur le Sous Préfet de Sarcelles,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- Et affiché dans la Commune aux endroits prévus à cet effet

Copie du présent arrêté sera affichée à la Porte de la Mairie.

Fait à Montsoul, le 04 mai 2017

Le Maire,



Rendu exécutoire le 05 mai 2017

Affiché le : 05 mai 2017

Vu, le Maire,

Elie MELLUL